

Décision du comité d'agrément

Nipissing University Schulich School of Education

Demande d'examen de modifications apportées à des programmes

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
Le 16 août 2018**

Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Décision du comité d'agrément

Demande d'examen de modifications apportées à des programmes de la Schulich School of Education, Nipissing University

Introduction

Le 21 juin 2018, la Schulich School of Education de la Nipissing University a présenté une demande d'examen de modifications à deux programmes de formation à l'enseignement agréés afin d'ajouter un accent sur l'enseignement du français langue seconde (ci-après FLS) aux cycles primaire-moyen ainsi qu'un domaine d'études pour enseigner les sciences sociales – générales aux cycles intermédiaire-supérieur :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* (ci-après la «Loi») et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement (ci-après le «Règlement sur l'agrément»), le comité d'agrément a constitué un sous-comité pour examiner la demande de modifications afin de déterminer si les programmes satisfont toujours aux conditions d'agrément. Le sous-comité doit également jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses constatations et en lui formulant des recommandations.

La formation du sous-comité répond aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément. Le sous-comité est constitué de quatre personnes, comme suit :

- deux membres du conseil, tous deux membres du comité d'agrément, dont au moins un membre nommé du conseil;
- un membre inscrit sur la liste d'experts possédant de l'expérience dans le domaine de l'évaluation des programmes de formation à l'enseignement;
- une personne nommée par l'établissement autorisé.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a tenu compte des éléments suivants :

- la demande d'examen de modifications à des programmes, présentée le 21 juin 2018;
- la décision du comité d'agrément du 31 mai 2017 relativement aux programmes;
- la documentation supplémentaire à l'appui, soit des courriels et des documents fournis par la Schulich School of Education de la Nipissing University;

- les conditions réglementaires de l'article 9 du Règlement sur l'agrément entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2015 à la suite de nouvelles exigences relativement aux programmes de formation à l'enseignement, en Ontario.

Processus d'examen

Dans sa soumission, la Schulich School of Education a indiqué qu'elle ne proposait aucune autre modification aux programmes agréés et que de nombreux éléments liés aux conditions d'agrément n'avaient pas changé depuis l'examen de 2017. Le sous-comité d'agrément a donc procédé à un examen modifié de la demande d'ajouts à des programmes.

La sous-comité a mis l'accent sur l'examen des conditions d'agrément que les modifications étaient susceptibles de toucher.

Compte tenu des documents présentés, le sous-comité d'agrément ayant conclu que visiter les lieux ne fournirait aucun renseignement supplémentaire et a choisi de poser ses questions par courriel à la doyenne. Celle-ci a répondu en soumettant des documents à l'appui.

L'Ordre a avisé le public qu'il pouvait présenter des observations sur la qualité des programmes en question au moyen d'annonces publiées sur son site web et dans les médias sociaux par l'entremise du cyberbulletin *Des nouvelles de l'Ordre*. L'Ordre n'a reçu aucune réponse.

À l'issue de son examen, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire sur ses constatations et a formulé des recommandations aux fins d'examen par la Schulich School of Education de la Nipissing University. Comme l'avait confirmé la doyenne dans ses observations sur le rapport provisoire envoyées par courriel, le rapport définitif n'a relevé aucune erreur de faits.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la Loi et le Règlement sur l'agrément, le comité d'agrément a examiné le rapport du sous-comité afin de déterminer si les ajouts proposés aux programmes de formation professionnelle répondaient aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a tenu compte du rapport définitif du sous-comité, daté du 24 juillet 2018, de la présentation d'un membre du sous-comité au comité d'agrément et des conditions réglementaires du Règlement sur l'agrément entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 16 août 2018

Ajout à des programmes

Le comité d'agrément est d'avis que les modifications proposées aux programmes représentent un nouveau domaine d'études dans un programme agréé en vertu de l'article 19 du Règlement sur l'agrément pris en application de la Loi.

Constatations et motifs relatifs aux conditions d'agrément

Les constatations et les motifs de la décision du comité concernant l'admissibilité continue à l'agrément des programmes, ainsi que les faits sur lesquels repose cette décision, figurent ci-dessous.

Respect des conditions relatives aux parties inchangées du programme

Le comité accepte l'attestation de la doyenne de la Schulich School of Education de la Nipissing University que, sauf les ajouts proposés, aucun autre changement important ne touche les conditions 1, 1.1, 2, 3, 3.1, 4, 5, 7, 9, 11, 13, 14 et 15, entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Respect des conditions relatives aux parties modifiées du programme

En se basant sur l'information examinée, le comité d'agrément juge que les modifications proposées aux programmes satisfont entièrement aux conditions d'agrément restantes, soit les conditions 6, 8, 10 et 12, entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Condition 6

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément estime que les programmes, tel que modifiés, satisfont entièrement à la condition d'agrément 6.

Les étudiantes et étudiants inscrits au programme mettant l'accent sur l'enseignement du FLS aux cycles primaire-moyen suivront tous les mêmes cours que ceux qui suivent le programme d'enseignement aux cycles primaire-moyen ne mettant l'accent sur aucune matière en particulier. L'ajout de l'accent sur l'enseignement du FLS exige un cours supplémentaire au premier semestre¹. Le deuxième cours de méthodologie de l'enseignement du FLS dans un contexte d'immersion française sera offert au quatrième semestre.

Deux cours permettront de mettre l'accent sur l'enseignement des sciences sociales – générales, soit un domaine d'étude possible pour les étudiants des programmes : l'un sur l'enseignement au cycle intermédiaire au premier semestre et l'autre sur l'enseignement au cycle supérieur au troisième semestre.

¹ Dans ce document, le terme «semestre» est pris au sens du Règlement 347/02 pour indiquer une session d'environ trois mois (et non pas de six mois).

Condition 8

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément juge que les programmes, tel que modifiés, satisfont entièrement à la condition d'agrément 8. Aucune modification relative aux constatations factuelles n'a d'effet sur la condition 8.

Tous les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen effectuent des stages en français et en anglais. De plus, les stagiaires en enseignement du FLS font au moins un stage (c.-à-d., cinq semaines) dans une classe de français de base, de français intensif ou d'immersion française. Les étudiantes et étudiants en sciences sociales – générales feront un stage en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur. Des enseignants associés en FLS et en études sociales d'expérience sont disponibles.

Condition 10

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément juge que les programmes, tel que modifiés, satisfont entièrement à la condition d'agrément 10.

La Schulich School of Education a fourni un formulaire descriptif de données, lequel précise le contenu qui sera utilisé pour produire le plan du cours de sciences sociales – générales dès qu'il y aura assez d'étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur pour nommer un chargé de cours. Les objectifs d'apprentissage sont clairement définis ainsi que les résultats d'apprentissage, les concepts pédagogiques, les compétences et les éléments fondamentaux qu'il faut comprendre dans le domaine des sciences sociales et de la pensée critique. La doyenne fournira les plans de cours en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur dès que les cours seront offerts.

En ce qui concerne l'accent mis sur l'enseignement du FLS, les cours de méthodologie de l'enseignement tiennent compte des exigences relatives à l'enseignement aux cycles primaire-moyen. La documentation fournie démontre que les plans de cours tiennent compte des programmes-cadres de la 1^{re} à la 8^e année actuels du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Les documents examinés relativement au cours «Didactique du français langue seconde au niveau élémentaire» abordent l'enseignement et l'apprentissage dans les salles de classe de français de base comme dans la *Série d'apprentissage professionnel* et quatre des six volumes (1, 2, 5 et 6) de la ressource *A Guide to Reflective Practice for Core French Teachers* de 2013. Les étudiants prépareront un plan de leçon dans une matière en particulier et seront évalués à l'aide des quatre catégories de la grille d'évaluation de la ressource *Growing Success (Faire croître le succès)*.

Pour tenir compte de la recherche actuelle, on fait lire aux étudiantes et étudiants des articles revus par des pairs et des articles tirés du *Journal de l'immersion*, la publication de l'Association canadienne des professionnels de l'immersion (ACPI). Les étudiants lisent des articles sur la recherche actuelle concernant l'approche actionnelle, laquelle succède à l'approche communicative. Ils explorent une variété de sujets, par exemple, l'usage que les enseignants font du français en classe, les façons d'encourager les élèves à parler en français et l'amélioration des compétences en lecture, en écoute, en expression orale et en expression écrite (à l'aide d'un mur de mots et de cercles de lecture). Les étudiantes et étudiants explorent la culture par la

lecture d'articles et l'écoute de musique contemporaine. Les principes peuvent être appliqués au contexte de l'enseignement du français de base, du français intensif et de l'immersion française. Ils apprennent à autoévaluer leurs forces et leurs faiblesses en français, et à déterminer comment mieux maîtriser la langue. Enfin, ils compilent un guide de ressources d'activités, de stratégies, de tâches et de lectures en y incluant des explications sur la façon dont ils espèrent les utiliser en tant qu'enseignants.

Le cours «Teaching in French Immersion» porte sur l'enseignement dans les classes d'immersion française, le curriculum, la motivation de l'apprenant, la communication orale pour enrichir la littératie et la préparation d'une leçon d'enseignement intégré. Les étudiantes et étudiants explorent aussi les modules de la série *Prologue*, une ressource élaborée par les Services des programmes d'études Canada afin d'appuyer ceux qui commencent à enseigner l'immersion ou le français intensif. Les étudiants apprennent comment intégrer diverses matières au programme, comme les maths, les sciences et les arts. Ils explorent l'immersion française et l'inclusion à l'aide des recherches d'Arnott et de Genesee, et de la personne qui aura élaboré le cours. Durant tout le cours, les étudiants sont exposés à la musique contemporaine, puis ensuite à un article abordant la recherche sur l'enseignement de la musique et d'une langue seconde. Les travaux comprennent une série de cinq leçons combinant deux domaines du curriculum et l'utilisation des cercles de lecture. L'évaluation tient compte des critères de la grille d'évaluation de la ressource *Growing Success (Faire croître le succès)*.

Condition 12

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément juge que le programme, tel que modifié, satisfait entièrement à la condition d'agrément 12.

La Schulich School of Education n'anticipe pas faire d'autres changements au sein de son corps professoral. Cet établissement a été approuvé de nouveau en 2017 pour offrir le français langue seconde comme domaine d'études pour enseigner aux cycles moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur. De plus, son corps professoral est doté d'un nombre adéquat de membres possédant les qualifications universitaires, de l'expérience dans le domaine et de l'expertise dans les cycles et composantes du programme. Enfin, ces pédagogues sont qualifiés pour enseigner le domaine d'études supplémentaire en sciences sociales – générales.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément confirme que les programmes suivants, tel que modifiés, satisfont entièrement aux conditions d'agrément général, et ce, jusqu'au 31 mai 2024, date d'expiration prévue de son agrément, ou encore pour une période modifiée conformément à l'article 15 du Règlement sur l'agrément :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

Étant donné la nature des modifications apportées aux programmes et l'importance de maintenir une description exacte des programmes en raison de l'ajout d'une nouvelle issue, le comité d'agrément a accepté d'enregistrer le nom des programmes comme suit :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 16 août 2018